

## AVIS PUBLIC

### AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC Intéressés par

#### DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2024

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné directeur général adjoint de la susdite municipalité, que:

Le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Pontiac devant être en vigueur durant les exercices financiers 2024 a été déposé à mon bureau le 1<sup>er</sup> septembre 2023, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures de bureau régulières.

Pour l'exercice financier 2024 du rôle d'évaluation foncière 2024 de la Municipalité de Pontiac, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet, peut déposer à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la M.R.C. des Collines-de-l'Outaouais;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 196-13 de la M.R.C. des Collines-de-l'Outaouais et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS  
216, chemin Old Chelsea  
Chelsea (QC) J9B 1J4

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

**DONNÉ À PONTIAC**, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de septembre de l'année deux mille vingt-trois.



M. Louis-Alexandre Monast

Directeur général adjoint et secrétaire, greffier-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, résidant à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant deux copies dans le site Internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 1<sup>er</sup> jour d'août deux mille vingt-trois.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 1<sup>er</sup> jour d'août deux mille vingt-trois.*



M. Louis-Alexandre Monast

Directeur général adjoint et secrétaire, greffier-trésorier